

Mairie

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge
Tél. 04 79 54 91 71 - mairie.saintoffenge@orange.fr
www.mairie-stoffenge.fr

Le 25 janvier 2023

Le Maire
à
GRAND LAC
Monsieur le Président
1500, Boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

N/Réf : COM/AMC/23/001

Objet : AVIS MODIFICATION PLUI

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation des communes concernées par le projet de modification n° 1 du PLUi de GRAND LAC, je souhaite vous informer que la Commune de SAINT-OFFENGE émet un avis favorable dans son ensemble.

Cependant, je souhaiterais faire modifier le STECAL concernant la zone Ae sise aux Chenevriers, à SAINT-OFFENGE ; à savoir :

- Généralité du secteur AE de SAINT-OFFENGE :
« Or, la commune de SAINT-OFFENGE souhaite pouvoir y installer **trois** activités artisanales rattachées à la sous-destination industrie (telles qu'une **entreprise de maçonnerie, de charpente, de menuiserie, de miellerie ou autres**). »
- « La modification proposée vise la réduction du périmètre du STECAL de **0,5ha** en retirant la totalité des parcelles **E 261-260-259-346-345-343**, et l'autorisation de nouveaux droits à construire sur le STECAL restant. Ces changements doivent permettre l'installation de trois activités artisanales. En parallèle de l'augmentation des droits à construire, le périmètre du STECAL existant a été réduit à **1ha** au lieu de 1,5ha.
- Proposition d'évolution :
« 20. Les extensions de 20% du bâti existant à vocation industrielle à la date d'approbation du PLUi dans la limite de 100m².
Sur la seule zone Ae de SAINT-OFFENGE sont autorisées les constructions nouvelles sous réserve que la surface bâtie totale **de ces constructions nouvelles** n'excède pas 1000m² de surface de plancher. **Ces 1000m² seront répartis au prorata des surfaces de chacun des propriétaires.**
L'emprise au sol n'est pas réglementée sauf :
En secteur Ae, sur la seule commune de SAINT-OFFENGE où l'emprise au sol totale des activités industrielles et artisanales **nouvelles** ne pourra excéder 1000m². »

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire, B. GELLOZ



Ouverture au public lundi, mardi, jeudi de 9 h à 11 h, vendredi de 9 h à 11 h et de 16 h 45 à 19 h

Permanence du Maire et des adjoints, vendredi de 17 h 30 à 19 h